

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre courrier portant sur le Maroc et plus particulièrement sur les questions liées au Sahara Occidental. Soyez assuré que, lors de mon déplacement à Rabat qui vient de s'achever, j'ai eu à cœur d'évoquer ces sujets.

Mes entretiens avec mon homologue ont été à la fois denses et constructifs. Le partenariat entre la France et le Maroc est exceptionnel à de multiples égards. Il l'est par l'histoire que nous partageons. Il l'est également par la densité du partenariat économique que nous avons noué ces quinze dernières années autour des grandes filières industrielles. Il l'est évidemment par la très forte amitié entre les peuples de nos deux pays, la présence de nombreux Marocains en France et de nombreux Français au Maroc.

La jeunesse de nos deux pays est également un atout incontestable, comme en atteste la communauté étudiante marocaine en France, la première communauté étudiante étrangère dans notre pays. Lors de ma visite sur le campus de l'ESSEC de Rabat, j'ai pu rencontrer des étudiants français et marocains qui partagent des enseignements et, plus encore, des passions et des valeurs communes.

Cette proximité se traduit également sur le terrain politique, que ce soit au niveau du Président de la République ou pour le gouvernement. Notre dialogue avec Rabat est à la fois franc et sincère et nous sommes en mesure d'aborder tous les sujets, ce qui est essentiel comme vous le rappelez. Permettez-moi de revenir sur les préoccupations dont vous vous faites l'écho, qui sont légitimes et importantes.

S'agissant du Sahara Occidental, la France soutient la recherche d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable, sous l'égide des Nations Unies. Le plan d'autonomie présenté par le Maroc en 2007 est une base sérieuse et crédible en vue d'une solution négociée. Nous poursuivons le dialogue avec toutes les parties en ce sens.


Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
12, rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

En ce qui concerne les réfugiés sarahouis et les personnes emprisonnées à l'issue du démantèlement du camp de Gdeim Izik, la France suit attentivement le sujet, que ce soit par des contributions financières au Haut-Commissariat pour les Réfugiés ou lors des entretiens politiques. Soyez assuré que le cas de Mme Claude MANGIN-ASFARI est une véritable préoccupation, que nous abordons régulièrement au niveau politique.

Enfin, vous évoquez la question des activités économiques marocaines dans le Sahara Occidental. La Cour de justice de l'Union Européenne a clairement rappelé la nécessité que toute activité économique sur place se fasse avec le consentement des populations concernées et en veillant au bénéfice pour ces populations. La Commission Européenne travaille actuellement avec le Maroc pour se conformer à la décision de la Cour. La France y prend toute sa part.

Monsieur le Député, soyez certain que j'ai eu à cœur de défendre les valeurs qui sont les nôtres et l'état de droit. J'ai fait valoir à mes interlocuteurs à la fois la position constante et claire de la France et nos attentes s'agissant des valeurs humanitaires. L'amitié exceptionnelle qui lie la France et le Maroc est le meilleur gage de notre capacité à dialoguer. J'en suis convaincu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Edouard PHILIPPE  
